

Prise de position de l'Association PPP Suisse sur le Bureau des affaires compensatoires d'armasuisse

## **armasuisse réalise le premier projet PPP au sein du DDPS**

**Zurich, le 15.12.2009** Le modèle PPP a accompli aujourd'hui une percée importante à l'échelon fédéral, qui peut être un signe précurseur : c'est avec grande satisfaction que l'Association PPP Suisse a appris qu'armasuisse a conclu avec Swissmem et le Groupe Romand pour le Matériel de Défense et de Sécurité (GRPM) le premier partenariat privé-public au sein du DDPS.

Dans un communiqué de presse, le DDPS a annoncé aujourd'hui la signature du contrat visant la création du Bureau des affaires compensatoires à Berne, dont le but est d'optimiser la collaboration et la coordination entre armasuisse et l'industrie dans le domaine de la mise en œuvre des affaires compensatoires. Les affaires compensatoires, également appelées offsets ou participations industrielles, sont toutes les catégories d'affaires de compensation réalisées dans le cadre d'acquisitions d'armements à l'étranger. Le Conseil fédéral a constaté en 2008 la nécessité d'optimiser les processus relatifs aux affaires compensatoires. Les coûts du bureau – créé sur le modèle PPP – sont financés au moyen de contributions des bénéficiaires de la participation industrielle qui sont gérées à titre fiduciaire par le Centre Patronal Berne.

### **Percée du modèle PPP à l'échelon fédéral ?**

Visant la diffusion des coopérations entre pouvoirs publics et secteur privé sur le modèle PPP, l'Association PPP Suisse s'efforce depuis des années de favoriser l'implantation du premier modèle PPP à l'échelon fédéral. Son vice-président, le banquier Niklaus Scheerer, ne cache ainsi pas sa satisfaction à l'annonce de la signature du contrat : « Nous identifions un grand potentiel pour le modèle PPP dans le DDPS », constate-t-il, en évoquant les bâtiments et les infrastructures de la Confédération et, de façon générale, les tâches publiques, qui ne peuvent pas être réalisés, ou alors seulement avec du retard, en raison de la réduction des budgets publics. Collaboration entre pouvoirs publics et secteur privé fondée sur le partenariat, le PPP constitue une modalité permettant d'accomplir des tâches publiques de façon plus efficace ou plus rapide. « L'idée est de combiner les compétences essentielles de l'administration et du secteur privé dans l'accomplissement des mandats publics. Les deux parties en tirent profit », estime Scheerer.

L'Association PPP Suisse réunit non seulement la Confédération, plusieurs cantons, diverses villes et communes, mais aussi des représentants des milieux scientifiques et économiques. Elle s'emploie à informer le public en fournissant des informations de fond ([www.ppp-suisse.ch](http://www.ppp-suisse.ch)).

#### Renseignements :

Niklaus Scheerer, vice-président de l'Association PPP Suisse :  
Heinz Gut, directeur de l'Association PPP Suisse :

Tél. 079 205 54 05  
Tél. 079 400 57 09